

## AVIS

RUR.23.595.AV-Nature

Demande de dérogation aux mesures de protection du Moineau friquet et de la Chouette chevêche émanant de Madame Aurélie De Cooman pour le compte du Parc naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne dans le cadre d'une étude menée en partenariat avec l'Université de Liège et Natagora concernant les causes multi-factorielles responsables du déclin de ces deux espèces au sein du périmètre du Parc naturel (et 5 km au-delà)

Avis adopté le 28/04/2023

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande

*Demandeur :* SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV  
*Structure consultée :* Pôle Ruralité - Section Nature  
*Type de dossier :* Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales  
*Date de réception :* 17/04/2023 (mail), 24/04/2023 (courrier signé)  
*Références :* DNF/DNEV/PL/XR/TT/JPB/SLa/ Sortie 2023 : 5900

### Avis

*Référence légale :* Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature  
*Délai de remise d'avis :* 45 jours  
*Préparation de l'avis :* Réunion du 25 avril 2023

## AVIS

Après examen du dossier sous rubrique lors de sa réunion du 25 avril 2023 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" **accepte** que soit accordée la dérogation demandée à des fins d'amélioration des connaissances et d'analyse notamment des impacts de l'urbanisation et de l'agriculture intensive sur ces deux espèces en déclin, récemment ajoutées à la liste rouge des espèces menacées de Wallonie.

Ce projet s'inscrit en outre dans le cadre de la fiche 123 du Plan de Relance de la Wallonie avec pour objectif de « *Renforcer l'acquisition et le partage des connaissances et des compétences en matière de biodiversité, et plus particulièrement en conservation et gestion de la nature, en soutenant des projets alliant universités et acteurs associatifs* ».

Cet avis favorable est toutefois conditionné au respect des conditions émises par le DEMNA concernant les précautions à prendre dans le cadre de la pose des balises GPS.



Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »